

Délibération No.13-2025

Création de postes- Agents techniques Nettoyage

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du jeudi 17 juillet 2025

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjointe déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. David Comet, suppléant de M. Gérard Desaphy, conseiller

Personnalité qualifiée

- . M. Lucas Hureau

Représentants du personnel

- . Mme Hélène Topouria
- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . Mme Martine Pinville représentant la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le département de la Charente
- . M. Gérard Lefèvre, représentant la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à Mme Anne Claire Rocton représentant la DRAC
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée, avait donné pouvoir à M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée.

Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean François Dauré, vice-président, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Sylvain Pothier Leroux, point focal Ville Créative Unesco, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Frédéric Vilcocq, directeur de cabinet adjoint, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Elizabeth Douzille, directrice de la culture et du patrimoine, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Baptiste Debringas, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, département de la Charente

présents : 8

pouvoir : 3

votants : 11 (sur 13 membres)

Délibération No. 13-2025

Création de postes- Agents techniques Nettoyage

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

Les charges de personnel inscrites dans le budget primitif 2025 tenaient compte du maintien en fonction de plusieurs salariés en contrats aidés sur des postes clefs tant au niveau de la maintenance et de l'entretien des bâtiments que de l'accueil du public. Pour rappel, l'ensemble des bâtiments dont la Cité a la gestion et doit assurer l'entretien représente 12 000 m².

L'établissement restait donc en début d'exercice dépendant des contrats de ce type et le changement du régime existant décidé par l'Etat a des conséquences tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Les impacts financiers sur le budget de fonctionnement (hausse des dépenses conjuguée à une baisse des aides) ne permettent pas à ce stade d'envisager la pérennisation de l'ensemble des postes concernés. Des solutions adaptées ainsi qu'une réorganisation des différentes fonctions et des missions doivent permettre la poursuite du fonctionnement à minima pour les secteurs d'activités impactés.

Ainsi :

Considérant l'arrêt des aides décidé par l'Etat sur plan national et ce au cours de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'à la fin de l'exercice 2024 l'effectif de l'établissement comportait 5 postes pour le nettoyage de l'ensemble des espaces de la Cité dont 4 postes en contrats aidés à temps partiel ;

Considérant que le renouvellement des contrats aidés dédiés à la fonction ménage n'est pas envisageable à l'échéance de ces derniers et considérant que 2 contrats aidés se sont déjà terminés depuis le début de l'année ;

Considérant que l'externalisation de la fonction ménage via notamment des sociétés externes de nettoyage représente une enveloppe budgétaire beaucoup trop importante à supporter pour la structure ;

Considérant que la Cité doit s'engager dans un processus de transformation de son organisation afin de s'adapter aux enjeux du projet d'établissement et aux enjeux budgétaires avec notamment l'arrêt des aides fléchées sur certains postes de travail ;

Considérant que l'établissement doit pouvoir garantir un service minimum de qualité et de propreté tant aux équipes en interne qu'aux différents usagers accueillis dans les espaces publics des bâtiments du musée, du Vaisseau Moebius et de la Maison des auteurs ;

Considérant que l'article 7 des statuts de l'établissement précise que le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents,

Considérant ces différents points et afin de faire face à une situation urgente par la mise en place d'une solution la moins désavantageuse possible pour maintenir le fonctionnement à minima de la fonction ménage ;

Il est proposé :

- la réorganisation du service nettoyage et la création de 2 postes en contrat à durée indéterminée au niveau de la fonction ménage en lieu et place de 4 contrats aidés actuellement existants dans l'effectif.

Dans ce cadre, il est proposé la pérennisation de 2 postes d'agents d'entretien en contrats aidés, dont les renouvellements se terminent où se sont terminés, en contrats à durée indéterminée.

Par ailleurs un renfort de l'équipe nettoyage ne pourra s'envisager qu'avec l'éventuelle reprise du dispositif de contrats aidés d'ici la fin de l'exercice en cours. De manière ponctuelle des renforts pourront être envisagés selon le niveau d'activité et les projets engagés (du type évènements, congrès, locations d'espaces).

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité :**

- De valider la création de 2 postes d'agents techniques nettoyage en contrats à durée indéterminée dans l'effectif de l'établissement au niveau de la fonction ménage ;

Patrick Mardikian



Le Président
du conseil d'administration